

RAPPORT FINAL DE MISE EN ŒUVRE DU PROJET

**« AU DELA DE BEIJING : RENFORCEMENT DE
CAPACITE DES RESAUX NATIONAUX DE DROITS
DES FEMMES POUR CONTRIBUER A LA MISE EN
ŒUVRE DES DROITS HUMAINS DES FEMMES. »**

Lomé, Avril 2001

SOMMAIRE

FICHE SIGNALITIQUE DU PROJET	2
1. RAPPEL DU CONTENU DU PROJET.....	4
1.1.Objectifs et activités du projet	4
1.1.1 Objectifs	4
1.1.1.1 Objectifs globaux.....	4
1.1.1.2 Objectifs Spécifiques.....	4
1.1.2. Activités prévues	5
1.2.Résultats attendus	5
2. REALISATIONS	5
2.1 Appui à la création ou au renforcement des réseaux nationaux WILDAF/FEDDAF	5
2.1.1 Les formations	6
2.1.2 Appui institutionnel aux réseaux	7
2.2. Formation des formateurs en éducation juridique.....	7
2.3. Atelier en élaboration de matériel pour le plaidoyer sur les droits des femmes et reproduction du matériel	10
2.4. Production et diffusion du bulletin de liaison électronique	11
2.5. Suivi et évaluation du programme au niveau sous-régional.....	13
2.5.1 Suivi.....	13
2.5.1.1 Visites préliminaires dans les pays bénéficiaires	13
2.5.1.2 Elaboration et présentation d'un guide pour la gestion administrative et financière du projet.....	15
2.5.1.3 Missions de suivi dans les pays bénéficiaires	16
2.5.2 Evaluation interne du projet	16
2.6. Campagnes 1999 et 2000 contre les violences faites aux femmes	17
2.6.1 Campagnes 1999	17
2.6.2 Campagnes 2000	18
3. RESULTATS.....	19
3.1. Eveil de la conscience juridique des femmes en vue d'une meilleure application des textes	19
3.2. ... Constitution des femmes en groupes de pression et plaidoyer, suffisamment forts pour obtenir des réformes législatives.....	22
3.3 .Capacité des réseaux nationaux à identifier les priorités des femmes à élaborer des programmes adéquats, rechercher des financements et à mettre en œuvre les programmes conçus	24
3.4 Existence d'un groupe de formateurs capables de transmettre les connaissances et habiletés acquises	27
4. DIFFICULTES RENCONTREES.....	27
4.1. Au niveau de la coordination sous-régionale	17
4.2. Au niveau des réseaux nationaux bénéficiaires du projet.....	29
5. LECONS TIREES.....	30
ANNEXES	

FICHE SIGNALETIQUE

TITRE DU PROJET :

"Au-delà de Beijing : renforcement de capacité des réseaux nationaux de droits des femmes pour contribuer à la mise en œuvre des droits humains des femmes".

LIGNE BUDGETAIRE :

B7-7020

NUMERO :

B7-7020/TO/PS/28/98

MONTANT DU PROJET :

438.722 ECUS

DUREE :

JANVIER 1999 - AVRIL 2001

LIEUX :

BENIN, BURKINA-FASO, CAMEROUN, GHANA,
COTE- D'IVOIRE, MALI, NIGERIA, SENEGAL
TOGO

STRUCTURE D'EXECUTION :

WILDAF/FEDDAF
BUREAU SOUS-REGIONAL AFRIQUE
DE L'OUEST

RAPPORT FINAL DE MISE EN ŒUVRE DU PROJET
« AU DELA DE BEIJING : RENFORCEMENT DE CAPACITE
DES RESAUX NATIONAUX DE DROITS DES FEMMES POUR CONTRIBUER
A LA MISE EN ŒUVRE DES DROITS HUMAINS DES FEMMES. »

Le présent rapport rend compte de l'exécution du projet « Au delà de Beijing : renforcement de capacité des réseaux nationaux de droits des femmes pour contribuer à la mise en œuvre des droits humains des femmes » ayant fait l'objet d'un contrat de financement dans le domaine des Droits de l'Homme et de la Démocratisation dans les pays en voie de développement entre la Communauté Européenne et le FEDDAF/WILDAF, enregistré sous le numéro : B7 7020/TO/PS/28/98.

Aux termes du contrat, le WILDAF s'oblige à transmettre à la Commission des rapports intermédiaires et un rapport final sur l'exécution de l'action.

Trois rapports intermédiaires prévus ont été transmis sur l'exécution des activités au cours des périodes :

- de janvier à avril 1999
- de mai 1999 à août 2000
- de septembre 2000 en février 2001. (***Annexe 1***).

Ce rapport final couvre l'ensemble des actions du projet. Il s'articule autour de cinq points :

- Le rappel du contenu de projet
- Les réalisations
- Les résultats
- Les difficultés rencontrées
- Les leçons tirées.

1 Rappel du contenu du projet

1.1 Objectifs et activités du projet

1.1.1 Objectifs

Prévu pour une durée de 24 mois, le projet vise les objectifs globaux et spécifiques suivants :

1.1.1.1. Objectifs globaux :

- Renforcer la capacité des organisations de femmes dans la sous-région à réaliser des programmes visant à élever la conscience juridique des femmes ;
- Renforcer la capacité des réseaux nationaux à travailler conjointement, à partager des informations et à prendre avantage du travail en réseau pour se constituer en groupes de pression et de plaidoyer capables d'obtenir des réformes susceptibles d'améliorer le statut des femmes.

1.1.1.2. Objectifs spécifiques

Quatre objectifs spécifiques sont visés :

- a) Aider à la création de réseaux nationaux forts travaillant dans le domaine des droits humains des femmes et qui lient les droits des femmes au développement ;
- b) Favoriser l'échange d'informations afin que les membres bénéficient des expériences des uns et des autres pour consolider leur capacité de mise en œuvre des programmes de lobbying et plaidoyer pour des réformes juridiques ;
- c) Former dans 9 pays 180 formateurs appartenant à des organisations dans le domaine de l'éducation aux droits des femmes, y compris les droits socio-économiques afin qu'ils puissent les intégrer dans leurs propres programmes ;
- d) Développer le matériel adéquat pour des programmes d'éducation juridique et des actions de plaidoyer.

1.1. 2. Activités prévues

Six différents types d'activités sont prévus pour atteindre les objectifs du projet :

- Appui à la création et/ou renforcement de réseaux nationaux (salaires de chargés de programme et frais de fonctionnement pour 4 réseaux nationaux) ;
- Formations de formateurs en éducation juridique des femmes ;
- Elaboration et reproduction de matériel pour l'éducation juridique des femmes ;
- Production et diffusion d'un bulletin de liaison électronique dans la sous - région ;
- Suivi et évaluation du programme au niveau sous - régional ;
- Campagne contre les violences faites aux femmes.

1.2 Résultats attendus.

Les résultats attendus du projet sont :

- L'éveil de la conscience juridique des femmes sur tous les plans (social, économique et culturel) en vue d'une meilleure application des textes.
- La constitution des femmes en groupes de pression et de plaidoyer suffisamment forts pour faire adopter des lois améliorant leur situation.
- La capacité des réseaux nationaux à identifier les priorités des femmes de leurs pays, à élaborer des programmes adéquats, à rechercher des financements et enfin à mettre en œuvre des programmes.
- L'existence d'un groupe de 180 formateurs capables de transmettre à d'autres membres les connaissances et habiletés acquises.

2 Les réalisations.

2.1 Appui à la création ou au renforcement des réseaux nationaux WILDAF/FEDDAF

L'activité telle que prévue dans le plan de mise en œuvre consistait d'une part, à appuyer le processus d'émergence des réseaux nationaux WILDAF/FEDDAF au Bénin, au Togo, et en Côte d'Ivoire, d'autre part, à renforcer les réseaux dans tous les pays couverts par le projet.

L'appui institutionnel adapté à la situation de chaque pays devrait leur permettre d'engager une chargée de programme et de faire face aux frais de fonctionnement du réseau. Enfin des formations étaient prévues sur les thèmes du concept de réseau, ainsi que sur d'autres thèmes que les réseaux ont identifié comme constituant pour eux un besoin de formation.

2.1.1 Les formations.

Au total 4 ateliers de formations étaient prévus au Togo, Bénin, au Burkina -Faso, en Côte d'Ivoire pour créer ou renforcer le réseau selon les pays. Ils ont tous été réalisés aux dates suivantes :

- du 13 au 16 avril 1999 : atelier sur le travail en réseau et la planification stratégique au Togo, suivi de l'assemblée générale constitutive du WILDAF/FEDDAF au Togo ;
- Du 1^{er} au 4 juin 1999 : atelier de formation sur le travail en réseau, l'élaboration de projet et la planification stratégique au Burkina ;
- Du 15 au 18 juin 1999 : atelier de formation sur le travail en réseau et la planification stratégique suivi de l'assemblée générale constitutive du WILDAF/FDDAF au Bénin ;
- Du 10 au 13 novembre 1999 : atelier de formation sur le travail en réseau, l'élaboration de projet et la planification stratégique en Côte d'Ivoire ;

Les participants aux ateliers étaient des représentants d'organisations de droits des femmes membres des réseaux nationaux WILDAF/FEDDAF et des membres individuels du réseau.

Les formations se sont déroulées selon une méthode participative consistant en des débats en plénière autour de thèmes introduits par les facilitatrices, des travaux en atelier et des jeux de rôle. Elles ont été animées par la coordinatrice sous-régionale du WILDAF/FEDDAF et deux personnes ressources (anglophones et francophones) identifiées dans les pays de la sous-région qui ont déjà une expérience en réseautage (Ghana) ou qui disposent de ressources compétentes en la matière (Mali).

Cette série d'ateliers a eu pour effet :

- de familiariser les membres du réseau avec le travail en réseau
- De leur permettre d'obtenir un consensus sur les principes de fonctionnement de leur réseau ;
- D'adopter un plan stratégique pour chacun des réseaux nationaux ;

- De créer légalement le réseau au Togo et au Bénin, et d'élire les responsables nationaux dans ces deux pays ;
- D'acquérir des connaissances en matière de conception de projet.

2.1.2 Appui institutionnel aux réseaux.

L'appui institutionnel est venu compléter les formations réalisées dans les pays en vue du renforcement des réseaux. Le processus de mise en place de cet appui institutionnel a d'abord été expliqué aux réseaux nationaux lors des premières visites d'appropriation du projet effectuées de mars à avril 1999. Cela supposait que les réseaux nationaux aient déjà identifié leurs besoins et défini en fonction de ces besoins, les attributions ainsi que le profil de la chargée de programme afin d'engager une procédure de recrutement par offre publique d'emploi. Les trois meilleurs dossiers devaient être sélectionnés pour interview. La candidature retenue devait être transmise accompagnée des deux autres dossiers, à la coordination régionale du projet pour confirmation.

Comme prévu, les fonds d'appui institutionnel pour les quatre pays à savoir le Bénin, le Togo, la Côte d'Ivoire et le Burkina Faso ont effectivement été mis à leur disposition dès que les réseaux nationaux ont satisfait à la procédure mise en place.

La Côte d'Ivoire n'a pas pu bénéficier de cet appui que pour les six premiers mois. La raison en est que la coordination n'a jamais pu recevoir, malgré les nombreuses relances, le premier rapport d'activités semestriel qui devait être présenté par la chargée de programme. Les fonds destinés à cet appui ont été réorientés vers le Sénégal et la Guinée après accord des responsables du suivi du projet à Bruxelles.

Le Mali et le Cameroun ont bénéficié du même appui grâce à un financement du bureau régional du WILDAAF/FEDDAF.

2.2 Formations de formateurs en éducation juridique

9 formations de formateurs en éducation juridique des femmes étaient prévues et réalisées dans le cadre dudit projet :

- Au Bénin du 8 au 12 mai 2000 et du 9 au 13 avril 2001 (***rapport du second atelier en annexe 2***) ;
- Au Burkina – Faso du 19 au 23 juin 2000 ;
- Au Mali du 18 au 22 juillet 2000 ;
- Au Cameroun, du 9 au 13 octobre 2000 ;
- Au Togo, du 11 au 15 décembre 2000 ;
- Au Ghana du 29 janvier au 2 février 2001 ;
- En Guinée du 29 janvier au 3 février 2001 ;
- Au Sénégal du 05 au 09 février 2001 (***rapport en annexe 2***) ;
- Au Nigeria du 26 février au 2 mars 2001 (***rapport en Annexe 2***).

La coordination a anticipé sur le plan d'action en réalisant plus tôt que prévu les formations au Mali et au Sénégal dans le cadre des troisième et quatrième tranches. Cet aménagement était nécessaire pour permettre aux organisations ayant bénéficié de la formation dans ces pays, de disposer d'un peu plus de temps pour mettre en pratique les connaissances acquises avant la fin du projet.

Par ailleurs, la formation prévue en Côte d'Ivoire n'a pas pu avoir lieu en raison de la situation socio - politique qu'a connue ce pays depuis les événements de décembre 1999, qui a fini par désorganiser le réseau. Sur proposition de la coordination du projet (lettre en date du 19 janvier 2001 en ***annexe 3***), la Commission Européenne a accepté le principe d'utiliser les fonds disponibles pour réaliser la même activité en Guinée Conakry où s'est constitué formellement depuis août 2000, un réseau national WILDAF/FEDDAF. C'est ce qui explique donc que ce pays qui n'était initialement pas bénéficiaire du projet, ait pu réaliser la formation en éducation juridique des femmes en lieu et place de la Côte d'Ivoire.

Les formations dans les neuf pays ont été basées sur deux types d'outils :

- Un premier ensemble de modules concernant divers domaines du droit en vigueur dans les pays, identifiés comme des domaines dans lesquels les femmes ont des difficultés à jouir de leurs droits. Ces modules concernaient plus précisément le droit du mariage et du divorce, la filiation, les successions, l'organisation de l'Etat et les droits et libertés individuels, les violences faites aux femmes et selon les pays, quelques questions relatives au droit du travail.

- Un deuxième ensemble de modules relatifs aux habiletés techniques sont tirés du manuel du WILDAF/FeDDAF « S'organiser pour défendre les droits des femmes ». Les modules concernent le rôle et la mission de la parajuriste, le fondement de l'éducation juridique populaire, la conception d'un programme juridique, les techniques et méthodes d'éducation juridique populaire, les stratégies de plaidoyer et lobbying pour des réformes.

Ces formations qui ont regroupé des représentants d'organisations membres du WILDAF/FEDDAF, ont été ouvertes à des organisations non-membres du réseau mais intéressées par la vulgarisation des droits des femmes sur le terrain et désireuses d'acquérir des compétences dans ce domaine. 30 participants ont pu en bénéficier sauf au Bénin où 20 personnes étaient formées en mai 2000. Le nombre a été complété au moyen d'une deuxième formation réalisée en avril 2001.

Les modules sur le contenu du droit positif de chaque pays ont été élaborés par deux personnes ressources nationales qui ont fait partie de l'équipe de facilitatrices. A ces deux personnes ressources nationales se sont ajoutées la coordinatrice régionale du WILDAF/FEDDAF et une personne ressource identifiée au niveau des organisations membres des réseaux nationaux ayant une expérience dans le domaine des programmes d'éducation juridique pour les femmes.

A la fin des travaux, la parole a été donnée à chaque participant pour dire ce que son organisation entend faire de la formation reçue. Il ressort des déclarations enregistrées que les organisations dont les représentants ont reçu la formation, ont l'intention d'intégrer à leurs programmes habituels des activités d'éducation juridique des hommes et des femmes sur les droits des femmes ainsi que des activités d'assistance juridique aux femmes. Certaines organisations ont l'intention de faire également des formations de parajuristes à l'intention de leurs membres afin de renforcer les activités d'éducation et d'assistance juridique qu'elles vont mener. Les réseaux nationaux WILDAF/FeDDAF feront le suivi de la formation sur la base des déclarations enregistrées.

2.3 Atelier en élaboration de matériel pour le plaidoyer sur les droits des femmes et reproduction du matériel.

La démarche prévue pour l'élaboration du matériel pour l'éducation juridique et le plaidoyer comprenait l'organisation d'un atelier pour concevoir le matériel en question à savoir un guide pour la prise en charge des femmes victimes de violence et un manuel de formation des femmes en politique.

L'atelier a effectivement eu lieu à Lomé du 13 au 17 décembre 1999. Il a été facilité par quatre personnes ressources anglophones et francophones ayant des compétences dans les deux domaines de l'atelier. La méthodologie suivie a consisté à faire préparer par les facilitatrices un projet de documents que les participants ont amendé durant l'atelier.

L'atelier proprement dit a connu la participation de 22 représentants des 9 pays anglophones et francophones bénéficiant du projet. Les travaux se sont déroulés en deux groupes séparés consacrés chacun à l'examen et à l'amendement d'un des deux outils à concevoir. L'atelier a eu pour résultat l'adoption d'outils répondant aux réalités des pays et aux attentes des organisations membres des réseaux nationaux.

Les documents amendés ont ensuite été finalisés. Conformément au souhait exprimé par les participants à l'atelier, seul le Guide pour la prise en charge des femmes victimes de violence a été imprimé dans un premier temps. En effet, les participants à l'atelier ont recommandé que le manuel de formation des femmes en politique soit dans un premier temps produit en version provisoire dans l'intention de l'améliorer sur la base des observations que feront les réseaux nationaux qui s'en serviront pour faire des formations. Le manuel de formation des femmes en politique (version provisoire) a été diffusé en début d'année 2000. Ensuite, il a été imprimé et diffusé en avril 2001 en français et en anglais. Le Guide pour la prise en charge des femmes victimes de violence a également été diffusé en français et en anglais en début d'année 2000 dès son *édition*.

Pour compléter ce matériel, il était prévu de traduire en français, et d'éditer un manuel de formation du WILDAF/FEDDAF. Le manuel intitulé « S'organiser pour défendre les droits des femmes en Afrique » a été traduit et imprimé en 810 exemplaires. Il a servi en partie à organiser la formation en éducation juridique pour les femmes dans les neuf pays où cette formation a eu lieu.

2.4 Production et diffusion de bulletin de liaison électronique

En préalable à cette activité, il était prévu de développer les moyens de communication électronique au sein du réseau dans la sous - région en équipant les réseaux nationaux et le bureau sous-régional en matériel informatique et en les dotant des moyens financiers pour s'abonner à l'Internet. Le bureau sous - régional devait en plus être équipé d'un photocopieur.

Les équipements ont été mis en place au bureau sous - régional en avril 1999 en ce qui concerne le photocopieur et en mai 1999 pour l'ordinateur. Tous les réseaux nationaux dans les 9 pays bénéficiaires du projet ont reçu les fonds destinés à l'achat du matériel informatique et à l'abonnement à Internet en octobre 1999 au lieu de juillet 1999 comme prévu dans le plan d'action à cause du retard accusé dans la mise en place de la deuxième tranche de financement.

La production et la diffusion électronique de WILDAF WEST AFRICA NEWSLETTER, le bulletin de liaison bimestriel du réseau en Afrique de l'Ouest a démarré effectivement en janvier 2000 après que tous les réseaux aient acquis le matériel informatique ainsi qu'une adresse électronique (*annexe 4*). De janvier 2000 à avril 2001, 6 numéros ont été effectivement produits et diffusés. Les bulletins sont diffusés par courrier électronique. Par ailleurs, ils sont disponibles sur le site WILDAF/FEDDAF créé depuis novembre 2000 (www.multimania.com/cyberlys.wildaf).

Le numéro de janvier 2000 rend compte de la Conférence d'évaluation à mi - parcours de la mise en œuvre de la plate-forme de BEIJING qui s'est déroulé à Addis-Abeba, et fait le point sur les programmes mis en œuvre par le réseau au niveau de l'Afrique de l'Ouest.

Le numéro d'avril 2000 est consacré essentiellement à la campagne 1999 contre les violences faites aux femmes menée dans les pays couverts par le WILDAF/FEDDAF en Afrique de l'Ouest.

Le numéro d'août 2000 rend compte de la session spéciale de l'Assemblée générale des Nations Unies sur l'évaluation du programme d'action de Beijing, cinq années après son adoption. Il lance également une action urgente contre une violation de droits des femmes au Mali.

Le numéro d'octobre 2000 fait le point sur :

- Le processus d'adoption du protocole à la Charte Africaine des droits de l'homme et des Peuples, relatif aux droits des femmes, un protocole qui constituerait, s'il était adopté, un unique instrument de promotion des droits de la femme en Afrique ;
- Le projet de renforcement de capacités des organisations de droits des femmes ;
- L'état de la ratification du protocole optionnel à la Convention sur l'Elimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes.
- Il informe enfin les membres du réseau sur le changement intervenu au niveau du secrétariat régional du réseau avec la nomination d'une nouvelle Coordinatrice régionale.

Le numéro de décembre 2000, présente l'article d'une membre du réseau au Mali décrivant le processus de réforme du droit de la famille au Mali auquel participe très activement le réseau national WILDAF/FEDDAF. Il annonce en outre la concertation de la société civile de toutes les sous - régions en vue d'harmoniser leurs stratégies pour soutenir le processus d'adoption, de ratification et de mise en œuvre du protocole à la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples, relatif aux droits des femmes. Ce numéro nous fait aussi connaître les résultats d'une réunion régionale tenue à Lomé sur l'Accès des femmes aux services juridiques et judiciaires en Afrique subsaharienne. Enfin, le numéro de décembre rapporte un cas type illustrant les violences faites aux femmes, autour duquel se mobilise le WILDAF/FEDDAF Bénin, et qui illustre bien les conséquences parfois dramatiques du phénomène pour la femme, les enfants et la famille.

Le numéro d'avril 2001 fait le compte-rendu de la campagne 2000 contre les violences faites aux femmes ainsi que d'une rencontre qui a réuni la société civile de toutes les sous - régions d'Afrique à Bamako en février 2001, autour du protocole à la Charte africaine des droits de l'homme et des Peuples relatif aux droits des femmes, en vue de leur permettre d'harmoniser leurs stratégies pour soutenir l'instrument de défense de droits des femmes (en préparation au niveau de l'OUA).

Le démarrage tardif de la production du bulletin de liaison s'explique par le retard accusé dans la mise en place des équipements dans le pays, et dans le recrutement au niveau du bureau régional du consultant qui devra entre autres animer le bulletin de liaison.

Pour réaliser cette activité, la consultante a été recrutée à la mi-novembre 1999. En dehors de la production des bulletins de liaison, elle a eu la responsabilité du suivi de l'élaboration de tous les autres outils produits durant cette période de rapport et a appuyé la réalisation des différentes activités. La consultante en fonction depuis novembre 1999 n'ayant plus été disponible à partir de janvier 2001, une autre consultante a été recrutée pour les trois derniers mois du projet.

2.5. Suivi et évaluation du programme au niveau sous-régional.

2.5.1. Suivi

Le suivi du programme au niveau sous-régional a été assuré par le bureau sous-régional du WILDAF/FEDDAF. A cet effet, dès la signature du contrat, un plan de travail a d'abord été élaboré et transmis à la Délégation de l'Union Européenne au Togo le 29 janvier 1999.

Le suivi du projet a consisté en l'examen des rapports semestriels et annuels d'activités produits par les réseaux nationaux en divers contacts au téléphone, par télécopie ainsi que l'envoi de messages électroniques. Le suivi a, en outre, nécessité d'autres activités telles que les visites préliminaires dans les pays, l'élaboration d'un guide pour la gestion administrative et financière du projet, les missions de suivi dans les pays et l'organisation d'un atelier d'évaluation interne.

2.5.1.1. Visites préliminaires dans les pays bénéficiaires

L'activité majeure de la coordinatrice du projet, en mars et avril 1999, a consisté à effectuer les visites prévues dans les pays de résidence des réseaux nationaux bénéficiaires du projet.

Ces visites ont eu pour objectifs :

- D'informer les membres du WILDAF sur le projet et de convenir avec elles des modalités de mise en œuvre des activités, ceci, dans le souci d'une meilleure appropriation par les bénéficiaires ;
- De rencontrer les responsables du suivi du projet à la Délégation de l'Union Européenne dans les pays.

Elles se sont effectuées dans 8 pays bénéficiaires selon le calendrier suivant :

- Burkina Faso : du 7 au 10 mars 1999 ;
- Bénin : du 11 au 13 mars 1999 ;
- Côte d'Ivoire : du 24 au 26 mars 1999 ;
- Cameroun : du 7 au 10 avril 1999 ;
- Sénégal : du 2 au 24 avril 1999 ;
- Mali : du 27 au 30 avril 1999 ;
- Nigeria : du 06 au 08 mai 1999 ;
- Les rencontres avec les bénéficiaires du Togo où est basée la coordinatrice du projet ont eu lieu les 20 et 27 février 1999.
- La visite au Ghana programmée pour la fin du mois d'avril 1999, n'a pas pu se faire à cause de la non disponibilité des responsables du réseau WILDAF dans ce pays. Elle a été réalisée durant le mois de juin.

Les visites ont d'abord effectivement permis de rencontrer les conseillers chargés du suivi du projet dans les Délégations de l'Union Européenne dans les pays. Ainsi, la coordinatrice a rencontré avec une délégation des bénéficiaires, les chargés de suivi dans les pays suivants :

- Au Burkina Faso : Monsieur Javier Nino Perez, conseiller économique, et Madame Kati Leinonen, responsable de projet.
- Au Bénin : Madame Frédérique Brosseau, chargée de programme "Développement Rural - Santé"
- En Côte d'Ivoire : Monsieur Arjan Van Der Waal, juriste et Madame Cathérine Pravin conseiller économique
- Au Cameroun : Madame Maria Piertrelli, conseiller économique
- Au Mali : Monsieur Theo Hoorntje, conseiller économique
- Au Togo : Monsieur Philippe Van Damme, conseiller économique.

Au Sénégal et au Nigeria il n'a pas été possible d'avoir ces rencontres à la Délégation de l'Union Européenne. En effet, au Sénégal, la conseillère économique chargée du suivi était en atelier pendant le séjour de la coordinatrice du projet. Au Nigeria, la coordinatrice a été informée au téléphone lors de son séjour à Lagos que Monsieur Dritef Costa résidait plutôt à Abuja. Il ne lui a pas été possible non plus de le joindre par téléphone. Il a été convenu que dans ces deux pays, les bénéficiaires du projet chercheront elles-mêmes à rencontrer ultérieurement les personnes concernées.

Par ailleurs, au cours de ces visites, la coordinatrice du projet a convenu avec les bénéficiaires des modalités de mise en œuvre du projet et discuté du suivi du projet, dans les délégations de l'Union Européenne dans les pays.

Elles ont notamment permis :

- De confirmer la pertinence des activités du projet et des domaines de concentration pour la production d'outils (la violence à l'égard des femmes et la participation des femmes à la vie publique) pour tous les pays.
- De discuter des stratégies du projet (notamment de celles liées à la pérennisation de l'action) et de la pertinence des indicateurs. Les procédures de gestion administrative et financière du projet ont par ailleurs été présentées aux bénéficiaires.
- De convenir des stratégies de pérennisation transversales à toutes les activités du projet S'agissant en particulier de l'appui financier à chaque pays pour le recrutement d'une chargée de programme, le plan de dégressivité adopté et appliqué dans les pays se présentait comme suit :

1 ^{er} au 12 ^{ème} mois :	0 % du budget initial
13 ^{ème} au 15 ^{ème} mois :	20 % du budget initial
16 ^{ème} au 18 ^{ème} mois :	30 % du budget initial
18 ^{ème} au 24 ^{ème} mois :	50 % du budget initial.

Le respect de ce plan a habitué les pays à faire des efforts de recherche de financement complémentaire pour garantir aux chargés de programme le même niveau de salaire, malgré la dégressivité de l'appui que le projet leur a apporté.

2.5.1.2. Elaboration et présentation d'un guide pour la gestion administrative et financière du projet.

La coordination du projet a élaboré un guide pour la gestion administrative et financière des activités du projet. Inspiré des procédures de l'Union Européenne, le document a été présenté lors des visites et il a été convenu que tous les réseaux nationaux s'y conformeront pour la gestion des activités nationales.

2.5.13. Missions de suivi dans les pays bénéficiaires.

Dans le cadre du suivi des activités, la coordinatrice du projet a effectué en 1999 des déplacements dans les pays pour participer à toutes les formations réalisées. Ces visites ont également permis chaque fois, de faire le point sur l'état du réseau national visité, et les progrès réalisés.

En outre des visites de suivis ont été effectuées :

- Au Ghana, le 29 septembre 2000, pour participer à la réunion des membres du réseau, discuter avec eux des dates propices pour la formation en éducation juridique et préparer avec eux la formation et la campagne 2000 contre les violences faites aux femmes, leur transmettre les exemplaires anglais du guide pour la prise en charge des femmes victimes de violence, et le 20 janvier 2000, pour le suivi de la formation en éducation juridique des femmes.
- Au Bénin, du 20 au 22 octobre 2000 pour une séance de travail avec le bureau du WILDAF/FEDDAF. La mission a offert l'occasion de faire le point sur le fonctionnement du réseau, les activités en préparation, notamment la campagne contre les violences faites aux femmes, pour laquelle des fonds complémentaires ont été mobilisés auprès de la Fondation Friedrich Herbert. En outre, elle a permis à la coordinatrice de participer à la session de la Commission africaine des droits de l'Homme et des Peuples qui se tenait au Bénin au cours de la même période.
- Au Burkina, au Sénégal, au Mali, et en Côte d'Ivoire du 1^{er} au 5 mars et du 14 au 16 mars 2001.

Enfin, le suivi dans les autres pays s'est fait lors des déplacements de la coordinatrice du projet dans le cadre des autres activités du Bureau sous - régional du WILDAF/FEDDAF.

2.5.2. Evaluation interne du projet

Comme prévu, une réunion d'évaluation interne du projet s'est déroulée à Lomé du 4 au 6 avril 2001(rapport sur l'atelier en **annexe 5**). Elle a regroupé 18 participants représentants des réseaux nationaux ayant bénéficié des activités du projet auxquels s'est joint le personnel du

projet au niveau sous -régional. Cet atelier qui a duré trois jours, s'est déroulé sous forme de présentations en plénière et de travaux en groupe.

Chaque réseau national a eu à présenter en plénière un rapport sur la mise en œuvre des activités du projet. Ces rapports ont fait état des activités dont le réseau national a bénéficié, les autres activités initiées par le réseau lui-même grâce à l'appui obtenu à travers le projet, les efforts en matière de recherche de financement, les difficultés rencontrées et les perspectives.

Les débats sur la mise en œuvre du projet se sont approfondis véritablement lors de travaux en groupes restreints. Les participants ont eu à réfléchir aux difficultés rencontrées et aux solutions utilisées ou à proposer, ainsi qu'aux leçons à tirer du projet.

Les points ressortis de l'atelier sont présentés dans le présent rapport au niveau de l'impact du projet, des difficultés rencontrées et des leçons à en tirer.

2.6 Campagnes 1999 et 2000 contre les violences faites aux femmes.

Les campagnes contre les violences faites aux femmes ont été réalisées comme prévu en 1999 et en 2000.

2.6.1 Campagnes 1999

Les campagnes ont effectivement eu lieu dans les 9 pays du projet du 25 novembre au 10 décembre 1999.

Elles ont porté sur divers aspects de la violence dans les pays. Ont ainsi été abordés :

- Le mariage forcé au Bénin ;
- Le mariage forcé et/ou précoce au Burkina - Faso ;
- La prévention et l'élimination des violences faites aux femmes en général en Côte d'Ivoire ;
- L'implication des décideurs politiques dans la lutte contre les violences faites aux femmes en général, les violences familiales, et divers autres aspects des violences telles les violences en relation avec les successions, le droit des enfants à la survie et à la protection, l'islam au Ghana ;
- La lutte contre les violences faite aux femmes, la justice sociale et le développement égalitaire au Mali ;

- Les divers aspects de la violence comme le viol, les bains d'acide, les rites de veuvage et l'exploitation des femmes, abordés à travers un tribunal sur les violences faites aux femmes au Nigeria.
- Les violences physiques, l'islam et la violence faite aux femmes au Sénégal ;
- La violence à l'égard des jeunes filles au Cameroun.

Les campagnes ont été, dans tous les pays, l'occasion de toucher un grand public en milieux urbain comme rural, les autorités politiques traditionnelles et religieuses, les différents acteurs intervenant dans la prise en charge des violences à l'égard des femmes.

2.6.2. Campagnes 2000

Du 25 novembre au 10 décembre 2000, des campagnes contre les violences faites aux femmes ont été organisées uniquement au Bénin, au Burkina Faso, au Ghana, au Nigeria, au Mali, au Sénégal, au Togo.

En raison de la situation politique en Côte d'Ivoire, l'activité n'a pas pu s'y dérouler en 2000.

La campagne n'a pas eu lieu non plus comme prévu au Cameroun à cause des difficultés que rencontre le réseau dans ce pays également. En effet, il avait été convenu entre les responsables du réseau et la coordination, que les fonds nécessaires pour la réalisation de cette activité ne seraient transférés qu'à la suite de la tenue de l'assemblée générale du réseau en vue de redistribuer les responsabilités et permettre aux membres du réseau de mieux participer aux activités. L'assemblée générale n'ayant pas eu lieu à ce jour, la coordination a jugé que les conditions ne sont pas réunies pour la réalisation d'une campagne efficace, et n'a donc pas transféré les fonds prévus.

Les thèmes abordés en 2000 au cours de la campagne concernent :

- Les violences domestiques au Mali, au Bénin,
- Les accusations de sorcellerie contre les femmes au Burkina Faso,
- Le harcèlement sexuel des jeunes filles en milieu scolaire au Togo

Au Nigeria, la campagne a consisté à rendre publiques les meilleures pratiques de lutte contre les violences faites aux femmes.

Au Ghana, elle a consisté en consultations pour des réformes relatives aux violences de genre. De plus, un concours de dessin a été organisé à l'intention d'élèves de 12 à 14 ans sur le thème des violences. Les meilleurs dessins sélectionnés serviront à produire des posters pour la sensibilisation du public sur les violences.

Au Bénin, en plus de la sensibilisation du public, la campagne a servi à enclencher une action de plaidoyer pour l'adoption d'une loi contre les mutilations génitales féminines, campagne menée conjointement avec la section béninoise du Comité inter-africain de lutte contre les pratiques traditionnelles néfastes aux femmes, membre du WILDAF/FEDDAF au Bénin.

3. Résultats.

Deux remarques préalables méritent d'être faites en ce qui concerne les résultats du projet. Une collecte systématique de données pour mesurer l'impact des activités du projet n'a pu être entreprise dans les pays. Elle aurait nécessité des moyens financiers et un délai minimum de collecte des données. En outre, le temps écoulé entre les activités du programme et l'élaboration du rapport final est insuffisant pour évaluer déjà la plupart des résultats attendus du projet sur la base des indicateurs prévus. Cependant, un certain nombre de constats relevés ici et là dans les pays peuvent servir de support à l'analyse des résultats.

3.1 Eveil de la conscience juridique des femmes en vue d'une meilleure application des textes.

L'un des résultats attendus du projet est l'éveil de la conscience juridique des femmes en vue d'une meilleure application des textes. Les formations en éducation juridique des femmes ainsi que les campagnes contre les violences faites aux femmes étaient susceptibles de contribuer à ce résultat. Les ateliers de formation en éducation juridique ont permis aux participants dans les 9 pays :

- D'acquérir des compétences en conception et exécution de programmes d'éducation juridique pour les femmes. ;
- D'identifier au cours des débats sur l'application des droits reconnus aux femmes, des domaines de programmes à mettre en œuvre pour permettre aux femmes de connaître leurs droits ou aux acteurs concernés (police, juges, officiers d'état civil médecins, etc.) de faciliter la mise en œuvre des droits des femmes.

Suite aux formations, les organisations représentées à l'atelier ont effectivement entrepris des actions d'éducation juridique des femmes :

- Au Bénin, après la première formation en mai 2000, deux organisations membres ont reproduit la formation à l'intention respectivement de 31 personnes en ce qui concerne « Afrika Culture » et de 60 personnes en ce qui concerne l'Association des femmes juristes du Bénin qui s'est inspiré des modules sur les habiletés techniques à acquérir.
- Au Burkina, le Mouvement Burkinabé des droits de l'Homme et des Peuples, et l'association Promo-Femmes Développement et Solidarité ont réalisés des formations de parajuristes après que leurs représentants aient reçu la formation de formateurs de parajuristes. 60 personnes en tout ont été formées par ces deux associations pour sensibiliser les populations en milieu rural sur les droits des femmes, en ce qui concerne Promo-Femmes Développement et Solidarité, et pour animer les boutiques de droit créées par le Mouvement Burkinabé des droits de l'homme et des Peuples. Les associations membres du WILDAF/FEDDAF au Burkina, qui possèdent des cliniques juridiques, reçoivent en moyenne 3 à 4 cas de violations de droits de femmes par semaine. Ils sont relatifs à la filiation, à la succession, au divorce et aux violences physiques domestiques à l'égard des femmes.
- Au Cameroun, le rapport présenté par le WILDAF/FEDDAF signale 6 formations réalisées dans quatre villes différentes et ayant bénéficié au total à 50 personnes.
- Au Mali, selon le rapport du réseau national, au moins la moitié des organisations dont les membres ont suivi la formation de formateurs ont intégré des activités de sensibilisation sur les droits des femmes dans leurs programmes habituels.
- Au Togo, plusieurs organisations de droits des femmes ayant reçu la formation en éducation juridique initient des actions de sensibilisation sur les droits des femmes et d'assistance juridique aux femmes. La formation a été utile même à des organisations déjà impliquées dans ce type d'action comme le GF2D dont la représentante après la formation s'investit dans l'animation du centre d'écoute de l'organisation et dans la sensibilisation par ailleurs des membres d'une paroisse catholique de Lomé.

Dans les autres pays, à savoir, au Nigeria, en Guinée, au Ghana et au Sénégal, les formations de formateurs ayant eu lieu presque à la fin du projet, il n'est pas possible de commencer à en mesurer l'impact.

Les campagnes contre les violences à l'égard des femmes dans les pays ont en général contribué à lever le tabou sur le phénomène mais aussi à amener les victimes à dénoncer la violence.

- Au Sénégal ces campagnes jointes aux actions complémentaires menées par le réseau dans le cadre d'un collectif de lutte contre les violences faites aux femmes ont accru le nombre de dénonciations de cas reçus par le collectif.
- Au Bénin, les campagnes contre les violences faites aux femmes ont contribué à positionner le réseau comme organisation de référence en la matière. Bien qu'il ne dispose pas de structure d'accueil pour les victimes de violences, il est sollicité dans des cas de violence, au point qu'il a inscrit dans son programme triennal en discussion avec les bailleurs, la création d'un centre d'accueil spécialisé en la matière.

De manière générale, les actions déjà entreprises ici et là par les organisations permettront lors d'une évaluation future du projet d'avoir des données plus précises par rapport aux indicateurs prévus.

S'agissant de la participation des femmes en politique et de leur émergence aux postes de pouvoir, les résultats escomptés dans ce domaine sont liés à l'organisation de consultations électorales dans le courant de l'année 2001.

Au Burkina, des élections municipales ont eu lieu en Septembre 2000. Seule une organisation membre du WILDAF dans ce pays, qui est une association de femmes élues, a centré son action sur la participation des femmes aux élections. Le taux de représentation des femmes conseillères municipales dans ce pays est passé de 10% à 20%, et le nombre de femmes maires de 1 à 3. L'action a également certainement contribué à la forte participation des femmes à ces élections en tant qu'électrices.

Au Bénin, des élections municipales sont attendues. A cet effet, le réseau se prépare à mener une action pour une participation de qualité des femmes aux consultations.

En Côte d'Ivoire, en vue des élections présidentielles, législatives et municipales, le WILDAF a organisé une formation des femmes sur l'utilisation du bulletin unique nouvellement introduit par le code électoral.

Au Mali, le réseau a entrepris lors du dernier recensement électoral en prévision des prochaines élections présidentielles, une campagne de sensibilisation pour une inscription massive des femmes sur les listes électorales.

Au Ghana, une formation des femmes candidates aux élections législatives a eu lieu sur la base du manuel produit dans le cadre du projet. Sur 100 candidates aux élections législatives, seules 18 ont été élues. Le WILDAF/FEDDAF Ghana reconnaît que la formation a eu lieu tardivement, ce qui n'a pas permis aux femmes qui en ont bénéficié de s'organiser vraiment pour gagner les élections. A l'avenir, ce genre d'action devrait être initié au moins deux ans avant les élections pour être efficace.

3.3. Constitution des femmes en groupes de pression et de plaidoyer suffisamment forts pour obtenir des réformes législatives.

L'ensemble des activités de même que l'appui institutionnel dont les réseaux nationaux WILDAF/FEDDAF ont bénéficié en général ont contribué à développer une prise de conscience chez les membres ainsi qu'une capacité certaine à se constituer en groupes de pression. Les éléments suivants conduisent à cette conclusion :

- Au Bénin, le réseau s'est impliqué dans deux actions pour l'adoption par le parlement du projet de code des personnes et de la famille soumis à cette institution depuis 1995, et d'une loi sur les mutilations génitales féminines dont un projet a été préparé sous la direction du CIAF Bénin (section béninoise du Comité Inter Africain de lutte contre les pratiques traditionnelles néfastes aux Femmes et aux enfants).
- Au Burkina-Faso, le réseau en collaboration avec une coalition nationale d'ONG s'occupant des questions de droits et citoyenneté des femmes, a engagé un processus de plaidoyer pour une meilleure prise en compte des droits des femmes dans le processus de refondation politique et sociale en cours dans le pays. Suite à des rencontres avec les personnalités politiques qui ont permis d'obtenir l'accord de principe pour tenir compte des revendications des femmes, la rédaction de projets de lois par une équipe de juristes est en cours.

- Au Cameroun, le WILDAF/FEDDAF est membre d'une Commission mise sur pied par des organisations de la société civile pour élaborer un projet de loi à soumettre au gouvernement en matière de mariage et d'enregistrement des naissances.
- Au Mali, le WILDAF/FEDDAF est impliqué dans le processus de réforme du code de la famille à un niveau de décision. Il est représenté dans le comité mis en place par le gouvernement pour conduire le processus.
- Au Togo, le WILDAF/FEDDAF est membre de la Commission Nationale de Réforme du Code de la Famille mis en place par le gouvernement. Par ailleurs, suite à sa campagne 2000 contre le harcèlement sexuel, le réseau a engagé avec les organisations de la société civile ayant participé à un atelier de réflexion dans le cadre de cette campagne, un processus de plaidoyer pour l'adoption d'une loi en matière de harcèlement sexuel.
- Au Ghana, le réseau a, à partir de sa campagne contre les violences faites aux femmes 1999, amorcé un processus visant à faire adopter une loi contre le viol des femmes par leurs conjoints.

En dehors de ces actions pour l'obtention de réformes au niveau national, les réseaux nationaux dans tous ces pays mènent, depuis juillet 1999, un plaidoyer pour l'adoption et la ratification par leur pays du protocole additionnel à la charte africaine des droits de l'homme et des peuples, relatif aux droits des femmes, un instrument de protection et de promotion des droits des femmes en préparation au niveau de l'OUA.

Il apparaît que différentes actions de plaidoyer et lobbying sont en cours dans les pays, mais n'ont pas encore abouti à des réformes. Encore une fois, le délai entre le moment où les réseaux ont pu se constituer ou se doter de ressources qui les ont renforcés et celui auquel ils ont entrepris ces actions est trop court pour leur permettre d'obtenir des résultats. Ceux-ci devraient commencer à être palpables dans les mois à venir.

Deux actions urgentes de dénonciation de violations graves de droits des femmes et de soutien aux victimes relayées par le bureau sous - régional ont pu être menées par le réseau au Mali et au Bénin.

La première action a été menée au Mali pour soutenir une femme victime de violence dénommée Aminata Diop. Voulant divorcer pour mettre fin à la violence dont elle est l'objet, Aminata Diop a été condamnée à une peine d'emprisonnement pour abandon de domicile alors qu'elle avait quitté le domicile conjugal suite à une ordonnance de résidence séparée l'autorisant à résider chez ses parents durant la procédure de divorce. Une action urgente dénonçant l'arbitraire du jugement pénal et demandant que justice soit faite a été initiée par le WILDAF/FEDDAF Mali à l'endroit des autorités judiciaires et gouvernementales maliennes. Cette action a obtenu le soutien de militantes de droits des femmes de toute l'Afrique et des autres continents. Par la suite, les autorités judiciaires ont dû surseoir dans un premier temps à l'exécution de la décision pénale qui a été ultérieurement annulée. Aminata Diop a pu finalement obtenir son divorce.

Au Bénin, le WILDAF/FEDDAF a soutenu en octobre 2000, Pélagie, une autre femme victime de violence qui a tenté de se donner la mort avec ses trois enfants. Le dernier n'ayant pu être sauvé est décédé. Alors que le mari a porté plainte contre sa femme, le WILDAF/FEDDAF s'est saisi de l'affaire et s'est organisé pour apporter à cette dernière une assistance morale et juridique. L'action urgente a démarré par un article publié au WILDAF West Africa Newsletter. Fort heureusement, le mari a par la suite renoncé à poursuivre l'action.

3.3. Capacité des réseaux nationaux à identifier les priorités des femmes à élaborer des programmes adéquats, rechercher des financements et à mettre en œuvre les programmes conçus.

Les réseaux ayant eu la possibilité d'organiser un atelier de planification stratégique ont adopté un plan stratégique figurant dans les rapports desdits ateliers. Dans les autres pays aussi, les réseaux fonctionnent tous sur la base des plans d'action annuels. L'adoption de plans stratégiques et d'action a permis aux réseaux d'avoir une vision claire et de planifier leurs interventions en tenant compte des besoins des organisations membres des réseaux, mais aussi des domaines prioritaires d'intervention au regard des difficultés particulières qu'éprouvent les femmes de leurs pays à jouir de leurs droits. Des programmes ont été élaborés en conséquence dans tous les pays en vue de la mobilisation des fonds.

En outre, l'appui institutionnel a permis aux réseaux bénéficiaires de disposer d'une chargée de programme, d'un siège parfois abrité par une organisation membre, et de faire face aux petits frais de fonctionnement. Les chargées de programmes ont eu la responsabilité de la conception des programmes et projets, de la recherche de financement ainsi que de la réalisation des activités des programmes et projets.

De même, l'équipement des réseaux en ordinateurs a eu pour résultat de faciliter les tâches de secrétariat et d'administration en général au niveau des réseaux, mais aussi de faciliter la communication entre les réseaux et le bureau régional, de même que la communication inter-réseaux.

Toutes ces conditions réunies ont, en définitive, contribué à donner aux réseaux nationaux une certaine visibilité, à leur permettre un fonctionnement normal et à leur donner la possibilité de réaliser, dans la plupart des pays, des activités liées aux besoins de leurs membres et aux priorités des femmes, avec des financements recherchés par eux-mêmes.

Ainsi :

- Au Burkina Faso, des fonds complémentaires ont pu être obtenus de l'UNICEF et du CECI, une organisation canadienne, pour les campagnes contre les violences faites aux femmes 1999 et 2000. Un programme triennal est en discussion avec divers partenaires.
- Au Mali, des fonds complémentaires ont pu être obtenus de l'UNICEF et de la Fondation Friedrich Erbert pour la réalisation de la campagne contre les violences faites aux femmes en 1999 et d'une campagne pour l'inscription des femmes sur les listes électorales en 2000. Un programme triennal est en préparation pour être soumis à des bailleurs.
- Au Bénin, en 2000, le réseau a pu obtenir du FNUAP un appui financier pour la vulgarisation de la convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. A l'occasion du 8 mars 2000, avec l'appui du Fonds canadien d'initiatives locales, le réseau a lancé un projet de concours de dessin à l'intention de tous les élèves des 205 collèges d'enseignement secondaire du Bénin. Les meilleurs dessins (qui seront sélectionnés incessamment), serviront à réaliser des calendriers pour sensibiliser les élèves et le public aux violences faites aux femmes. Le réseau, dans ce pays, réalisé en octobre 2000, avec l'appui du PNUD, un atelier de formation de ses membres relatif à l'Internet.

Enfin, le réseau a obtenu de la Fondation Friedrich Erbert en 2000, des fonds complémentaires pour médiatiser la campagne contre les violences faites aux femmes. Un programme triennal d'amélioration du statut de la fille et de la femme est soumis au Programme de renforcement de la démocratie, de l'Education et la promotion des droits de la femme (EDDI) par l'intermédiaire de l'USAID Bénin.

- Au Nigeria, la campagne contre les violences faites aux femmes en l'an 2000, a bénéficié de fonds complémentaires de l'UNIFEM grâce auxquels vont être publiées les meilleures pratiques des ONG membres en matière de lutte contre les violences faites aux femmes.
- Au Sénégal, le réseau a mobilisé des fonds complémentaires pour réaliser la campagne 1999 contre les violences faites aux femmes. Un programme triennal en cours d'élaboration sera soumis à des partenaires au développement.
- Au Togo, le projet a obtenu du PNUD un financement pour réaliser une étude sur les violences faites aux femmes en 1999-2000. Un financement partiel de la prochaine campagne contre les violences faites aux femmes en 2001 est déjà acquis auprès du FNUAP. Un projet de formation des membres en rédaction de projet et recherche de financement est en discussion avec le Global Fund for Women.
- Au Ghana, le projet a ouvert en 1999, un centre d'aide juridique pour les femmes dans la Volta région. Il a pu organiser lui-même un autre atelier de formation de parajuristes en 2000. Pour l'année 2001-2002, il envisage d'organiser d'autres formations en planification et conception de programmes, rédaction de projet et recherche de financement, une autre édition des 16 jours de campagne contre les violences faites aux femmes, une célébration de la semaine du WILDAF et du 8 mars.

En définitive, on peut conclure qu'il y a dans la plupart des pays, des efforts de la part des réseaux en matière de planification et réalisation de programmes susceptibles de répondre aux besoins de leurs membres et des femmes de leurs pays. Cependant certains pays comme le Cameroun et la Côte d'Ivoire n'ont pas pu progresser en la matière. En ce qui concerne la Guinée, il est prématuré de tirer des conclusions sur cette question, le réseau étant d'une part nouvellement organisé dans ce pays et n'ayant d'autre part bénéficié qu'en février 2000, de la formation de formateur en éducation juridique des femmes ainsi que d'un appui financier pour fonctionner pendant 10 mois.

3.4. Existence d'un groupe de formateurs capables de transmettre les connaissances et habiletés acquises.

L'analyse de l'impact en matière d'éveil de la conscience juridique des femmes a déjà révélé que des initiatives ont été prises par des ONG bénéficiaires de la formation de formateurs dans les premiers pays dans lesquels les formations ont eu lieu, à savoir, le Bénin, le Burkina-Faso, pour former des parajuristes. Ailleurs, des actions de sensibilisation ont été menées, mais les données exactes sur le nombre de personnes touchées n'ont pu être collectées par les réseaux nationaux.

Il a par ailleurs été remarqué dans tous les pays que les participants n'ont pas eu la même capacité d'assimilation leur permettant après les formations d'opérer véritablement comme formateurs de parajuristes. Par contre, tous sont en mesure d'entreprendre des actions de sensibilisation et d'assistance juridique aux femmes.

4. Difficultés rencontrées.

Des difficultés de plusieurs ordres ont été ressenties dans la mise en œuvre du projet aux niveaux de la coordination sous - régionale comme au niveau national.

4.1. Au niveau de la coordination sous - régionale.

- Une première catégorie de difficultés est liée au retard dans le décaissement des fonds. Au démarrage des activités, comme lors des décaissements successifs, le retard a plus d'une fois contraint le contractant à avancer des fonds propres pour réaliser les activités prévues conformément au plan d'action. Cette difficulté explique entre autres que l'appui institutionnel aux réseaux prévu pour démarrer en juin 1999, selon le plan d'action n'a pu démarrer effectivement qu'après août 1999 lorsque les fonds ont été décaissés.
- Une autre difficulté rencontrée au démarrage du projet était due au fait que le budget pour les visites était prévu uniquement pour les quatre pays qui devaient organiser un atelier en vue de créer ou renforcer le réseau. L'extension de ces visites aux cinq autres pays bénéficiaires du projet aurait entraîné un important dépassement sur la ligne budgétaire réservée aux visites. La difficulté a été contournée en combinant les visites dans les pays non prévus avec des déplacements dans le cadre d'autres projets du WILDAF.

- Les délais prévus pour la réalisation de certaines activités étaient également trop courts. C'est le cas de l'élaboration et la diffusion de matériel pour l'éducation juridique et le plaidoyer pour lequel était prévue une période de 4 mois (de mai à août 1999). Mais le processus a duré en réalité 12 mois, d'août 1999 à août 2000. Ceci s'explique en particulier par l'approche participative qui a été adoptée pour la réalisation des outils : elle a nécessité du temps pour élaborer les drafts et en attendre l'étude par les pays membres avant l'atelier, harmoniser et intégrer les attentes et les réalités des différents réseaux anglophones et francophones après l'atelier de décembre 1999, procéder aux traductions nécessaires du français à l'anglais et obtenir l'avis des membres anglophones sur la qualité des traductions. A ces délais se sont ajoutés ceux d'imprimerie concernant en particulier le Guide pour la prise en charge des femmes victimes de violence.
- La situation politique qui a prévalu dans l'un des pays du projet, la Côte d'Ivoire, depuis décembre 1999 a freiné l'organisation du réseau. Les membres se sont engagés, en tant que réseau de promotion de droit des femmes dans les différents comités qui ont été mis en place, pour rédiger la constitution ou préparer l'organisation des élections en Côte d'Ivoire. En revanche, ils ont relégué au second plan la mise en œuvre de leur plan d'action et ont semblé perdre de vue leur objectif premier qui est la défense des droits des femmes. De même, l'installation du réseau a pris beaucoup de retard et son fonctionnement régulier a été perturbé. La chargée de programme n'a été recrutée qu'au cours du deuxième trimestre 2000, et les rapports narratifs et financiers ont été produits avec beaucoup de difficulté et de retard. La Présidente du réseau elle-même ayant fait son entrée au gouvernement, son manque de disponibilité pour assumer ses responsabilités et faire fonctionner le réseau ont été un grand handicap. Face à cette situation, la coordination a dû suspendre l'appui institutionnel ainsi que la mise en œuvre de certaines autres activités dont les fonds ont en partie été réorientés vers la Guinée et le Sénégal.
- Au Cameroun, des dysfonctionnements importants liés aux difficultés des responsables actuelles à se conformer aux règles normales de fonctionnement d'un réseau n'ont pas permis au réseau dans ce pays également de faire des progrès. Le bureau actuel dont il s'est avéré que son élection n'était pas démocratique au départ, n'est pas représentatif des membres du WILDAF/FEDDAF. Il en ressort qu'il n'arrive pas à obtenir leur participation effective à la vie du réseau ainsi qu'à ses activités. La mise à la disposition

du réseau d'un chargé de programme, dont le salaire est pris en charge par le secrétariat régional du WILDAF/FEDDAF n'a pas servi à améliorer la situation. Les suggestions faites par la coordination pour dynamiser le réseau n'ont jamais été prises en compte par les responsables. Alors qu'il était convenu que le réseau saisisse l'opportunité de l'atelier de formation de formateurs en éducation juridique, pour organiser à la fin de l'atelier une assemblée générale des membres du réseau, tout a été fait pour ne pas faire aboutir cette assemblée générale qui avait pourtant commencé. Face à cette situation, la coordination a également suspendu la mise en œuvre de certaines activités dans ce pays, et subordonné leur reprise à la tenue d'une assemblée générale qui n'a jamais eu lieu.

4.2. Au niveau des réseaux nationaux bénéficiaires du projet.

D'autres difficultés ont été identifiées par les réseaux nationaux bénéficiaires du programme, au cours de la réunion d'évaluation interne du projet. Il s'agit :

- Du manque de chargées de programmes dans certains pays comme le Sénégal, le Ghana ou le Nigeria qui n'ont pas bénéficié des financements prévus pour le recrutement de chargées de programme dans le cadre de ce projet.
- De la surcharge des chargées de programme dont il a été reconnu qu'elles auraient besoin d'un personnel d'appui pour certaines tâches ne relevant pas de la planification, la conception et la réalisation de programmes.
- De la non qualification des chargées de programme dans certains pays, en matière de recherche de financement.
- De la compétition qui existe parfois entre les organisations membres et les réseaux d'une part, et entre le réseau et les institutions étatiques de l'autre. Certaines organisations semblent se situer dans une logique de compétition avec le réseau en ce qui concerne l'action pour la promotion des droits des femmes.
- Des difficultés de participation de certaines organisations membres du réseau.
- Des difficultés de communication avec les membres qui ne sont pas tous au même niveau d'équipement.
- De la visibilité du réseau dans certains pays liée à l'inexistence de siège autonome.
- Des difficultés de diffusion du bulletin de liaison.
- De l'absence de moyens de suivi des formations de formateurs.
- Des difficultés de financement pour les projets initiés par les réseaux eux-mêmes.

5. Leçons tirées.

La mise en œuvre des activités du projet s'est globalement déroulée comme prévu et un certain nombre d'éléments relevés permettent de conclure à l'atteinte des résultats escomptés. Mais pour l'avenir, quelques leçons doivent être tirées des succès comme des difficultés rencontrées :

- L'appropriation du projet par les réseaux bénéficiaires a été un facteur important de réussite des activités. Globalement, les réseaux nationaux à qui toute l'information a été donnée et qui ont même eu à contribuer à la prise de décision sur les composantes du projet lors des visites préliminaires, ont su assumer la responsabilité qui leur incombait dans la mise en œuvre des activités.
- Il est important que les activités des projets répondent effectivement aux besoins des organisations membres. Cette leçon doit être retenue particulièrement au sujet de l'intérêt que les organisations membres du WILDAF/FEDDAF ont manifesté pour les formations de formateurs en éducation juridique des femmes.
- Le WILDAF/FEDDAF est un réseau fort dans la sous - région, susceptible d'opérer véritablement comme un groupe de pression en ce qui concerne les droits des femmes. Les exemples d'actions entreprises pour faire cesser les violations de droits des femmes au Mali et au Bénin le démontrent. Mais à l'avenir, il sera nécessaire d'utiliser davantage cet atout que le réseau possède de pouvoir recourir à la solidarité entre ses membres pour faire cesser les violations de droits des femmes.
- Parce que le bureau sous – régional du WILDAF/FEDDAF nouvellement créé en 1997, a pu bénéficier de l'appui de l'Union Européenne, les coordinations nationales ont pu avoir les moyens de réaliser des activités sur le terrain et le réseau a acquis une visibilité certaine dans la sous -région.
- L'exemple du réseau au Sénégal, qui suite à une forte médiatisation de la formation de formateurs, a acquis une plus grande visibilité indique que la médiatisation des activités peut contribuer à la visibilité des réseaux pour peu que les moyens existent.
- Le fait d'avoir réalisé un certain nombre d'activités communes à plusieurs de réseaux nationaux a renforcé l'appartenance à un même réseau.
- Le succès des activités de campagne contre les violences faites aux femmes dépend à la fois de la pertinence des thèmes et des stratégies de mise en œuvre des campagnes.